

# La Gazette de Saint-Michel

Eté 2008



## Le mot du Maire :

Tout d'abord permettez-moi de remercier les électrices et électeurs qui nous ont accordés leurs suffrages lors des élections municipales de mars 2008. J'espère que nous saurons nous montrer dignes de la confiance que vous nous avez témoignée.

Qu'il me soit également permis, en mon nom et celui de l'ensemble du Conseil Municipal, de remercier l'ancienne Equipe conduite par Robert SOUBIE, maire pendant 19 ans, pour tout le travail réalisé pour la Commune. Il nous appartient désormais, avec l'ensemble de l'Equipe, de conduire les affaires communales.

Comme nous l'avons dit pour les élections municipales lors de la réunion publique, notre priorité est le renouvellement des générations pour que la commune reste vivante et dynamique. Cet objectif ne pourra être atteint que si nous arrivons à fédérer toutes les activités, tant communales que privées, en particulier en proposant des logements à la vente et à la location, ou encore des terrains à construire, et ce pour de l'habitat permanent de préférence. Nous aiderons au maximum de nos possibilités tous les porteurs de projets qui viendront s'installer sur la commune.

L'Equipe municipale est au travail. Chaque conseiller ayant à sa charge l'animation d'une commission, n'hésitez pas à nous solliciter.

Vous avez entre les mains la nouvelle formule du bulletin municipal. J'espère qu'il répondra à vos attentes.

Merci pour le travail réalisé par la commission communication.

Bien cordialement,

Le maire G. PONS

Directeur de la publication : G. PONS - Reprographie : Mairie d'Arrien-en-Bethmale  
Rédacteur en chef : E. ROBLOU - Comité de rédaction : F. BAUBY, M. HOUDOUX

## Le nouveau Conseil Municipal :

- **Gérard PONS** (éleveur, affineur fromager) : **Maire**

Commission des Travaux, des Impôts, du Budget, Comité Communal d'Action Sociale (CCAS), délégué à la Communauté des Communes du Castillonnais (CCC) et au Parc Naturel Régional (PNR) (suppl.)

- **Jean-Pierre GASTON** (chargé d'affaires) : **1<sup>er</sup> adjoint**

Commission des Travaux (délég.), du Budget, Syndicat Départemental des Communes Electrifiées de l'Ariège (SDCEA) (corresp.)

- **Mad ROSQUIN** (retraîtée) : **2<sup>ème</sup> adjoint**

Commission du Budget, CCAS (délég.)

- **Fabienne BAUBY** (ergothérapeute)

Commission Patrimoine-Embellissement des Villages (resp.), Communication, CCAS, CCC (suppl.)

- **Hubert CABOS** (retraité)

CCAS, Syndicat Mixte de Médecine Professionnelle et Préventive, Hygiène et Sécurité (corresp.), CCC (suppl.)

- **Jacky DUEZ** (affineur fromager)

Commission des Gîtes (resp.), CCAS

- **Monique HOUDOUX** (retraîtée)

Commission des Gîtes, Communication, du Budget, CCAS, Agence de Gestion et de Développement Informatique (AGEDI) (suppl.), CCC (suppl.)

- **Pascal JUSOT** (artisan)

Commission Tourisme-Artisanat-Commerce-Agriculture (resp.), PNR (resp.), Communauté des Communes

- **Philippe ORUS** (ouvrier CC)

Commission des Travaux, des Impôts, SDCEA (suppl.)

- **Emmanuel ROBLOU** (attaché d'administration)

Commission des Impôts, Communication (resp.), Patrimoine-Embellissement des Villages, Tourisme-Artisanat-Commerce-Agriculture, AGEDI (corresp.), Défense (corresp.)

- **Hannah WILSON** (responsable écomusée)

Commission Jeunesse, CCAS, CCC

## Le budget primitif 2008 de la Commune :

Le budget primitif 2008 total de la Commune se monte à 203 139 €. Il se décompose en deux parties : le budget de fonctionnement qui gère le quotidien (il peut créditer l'investissement, mais pas l'inverse) et le budget d'investissement qui prépare le futur (récupération de la TVA 2 ans après travaux).

1. Le budget de fonctionnement se monte à 111 860 €.

Les recettes proviennent principalement des impôts locaux (41%), de la dotation forfaitaire de l'Etat (26%) et du Fonds national de péréquation (14%).

L'entretien et la réparation de réseaux (voirie) et des bâtiments comptent respectivement pour 27% et 13% des charges de gestion générale. Celles-ci participent à hauteur de 45% des dépenses totales, contre 36% pour les charges de personnel et 5% pour les indemnités du maire et des adjoints.

2. Le budget d'investissement se monte à 91 279 €.

Une partie du budget est consacrée aux projets de rénovation de la cabane de Courille et d'extension de celle du Taus, financés par des subventions à hauteur de 80%, les 20% restants seront supportés par la Commune, le Groupement Pastoral et peut-être la Communauté de Communes. Une autre partie est à destination des travaux comme le parking de Tournac. Enfin, 15% des dépenses sont liées au remboursement d'emprunts des précédentes réalisations.

Note sur les indemnités du maire et des adjoints :

Indemnité brute mensuelle	Prévue au budget	Maximum légal
Maire	300 €	636,01 €
Adjoints (chacun)	100 €	246,92 €
Total brut mensuel	500 €	
Total brut annuel	6 000 €	
Dotations de l'Etat brut annuelle	2 681 €	
Coût réel pour la Commune	3 319 €	

Note sur les montants des subventions 2008 à verser aux associations :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 100 €
- Association Intercommunale de Chasse Agréée : 40 €
- Automne Castillonnais : 70 €
- Club Olympique Castillonnais : 70 €
- Comité des Fêtes : 2 350 €
- Foyer des Activités Culturelles : 90 €
- La Bethmalaise : 600 €
- Transhumance en Bethmale : 50 €
- Office du Tourisme : 765 € (la Commune reçoit une dotation touristique de l'Etat de 2 619 €)

Le budget primitif 2008 de l'eau :

Le budget primitif 2008 total de l'eau se monte à 37 014 € : 20 897 € sont affectés au budget d'exploitation (dont 14 268 € proviennent des compteurs d'eau) et 16 117 € au budget d'investissement.

Le budget primitif 2008 du CCAS :

Le CCAS prend en charge la carte de ramassage scolaire et le goûter des fêtes de fin d'année/nouvel an des retraités et des jeunes enfants. Son budget primitif 2008 se monte à 2 717 €.

Note : En 2007-2008, la Commune reverse 505 € par an et par enfant scolarisé à l'école de Castillon (fournitures, photocopies, chauffage, personnel, etc...) ; elle participe également aux frais de garderie et rembourse la moitié du prix de la cantine (tarif normal : 4,30 € le repas).

# Les décisions prises en Conseil Municipal :

## A. Travaux :

### A.1. Parking de Tournac :

Après l'été un parking va voir le jour à l'entrée de Tournac, sur la parcelle communale, le long de la route. Il s'agira d'une zone de stationnement sécurisé d'environ 25 mètres sur 8 mètres de largeur minimum (pour pouvoir manœuvrer les véhicules). Seront accueillis une dizaine de voitures, ainsi que les conteneurs d'ordures ménagères.

L'entreprise de M. PIQUEMAL réalisera un enrochement du site sur environ 2 mètres de haut, en fond de parcelle, et utilisera les remblais que nous avons déjà (sur place et à d'autres endroits). Cette solution permet de gagner de la hauteur (le parking sera au niveau de la route), de faciliter le ramassage des ordures ménagères et d'envisager un futur agrandissement si nécessaire.

Le montant des travaux est de 9 209,20 € TTC (soit en réalité 7 700 € après récupération de la TVA). Le financement sera assuré en propre par la Commune en utilisant son budget investissement. Des subventions seront demandées ultérieurement pour le goudronnage.

### A.2. A venir pour l'Auberge de la Core :

La Commission Travaux devrait se réunir prochainement pour se pencher sur des projets d'extension de l'Auberge de la Core pour lui permettre d'avoir une salle à manger indépendante, et ainsi dédier à nouveau la salle des fêtes à sa vocation initiale. Ce dossier est à réaliser le plus vite possible, après examen des projets en Conseil Municipal et du financement.

### A.3. Garage :

L'inauguration du garage aura lieu le samedi 27 septembre 2008

## B. Ordures :

### B.1. Verre :

Au fur et à mesure des disponibilités du SICTOM, des conteneurs à verre seront installés à Aret, Tournac et Villargein.

### B.2. Les encombrants :

Actuellement, il faut d'abord se signaler au SICTOM qui effectue le ramassage les jours prévus par un calendrier. Ce système, très peu connu en réalité, occasionne des nuisances visuelles aux points de collecte car les encombrants s'amoncellent.

C'est pourquoi la Mairie va mettre en place un nouveau système à titre expérimental :

- 1) vous vous inscrivez en Mairie et décrivez les objets à faire enlever,
- 2) selon le calendrier prédéfini qui vous sera remis prochainement, Michel AUGISTROU viendra chez les inscrits collecter les encombrants et les emmener à la déchetterie.

### Attention :

Par encombrants, on n'entend pas : les produits toxiques, les pots de peinture, les gravats, ...

### C. Coupe usagère :

Cette année, il faut aller chercher le bois sur le chemin de la Rédille, presque en arrivant au plateau du Larrech, soit à 15 kilomètres d'Arrien ! En outre, il n'y avait presque pas de bois et pour cause, l'entreprise a oublié d'abattre 7 ou 8 arbres !!

Heureusement, la facture n'avait pas été acquittée, donc la Commune a pu déposer une réclamation, et l'entreprise viendra réaliser les travaux.

Dans le but d'essayer de trouver des solutions, une réunion publique aura lieu au cours de l'été, la date vous sera communiquée prochainement.

## L'agenda des événements de l'été dans la vallée :

**Samedi 28 juin à Arrien :**

Repas (inscription à l'Auberge de la Core) et feu de la Saint-Jean

**Samedi 12 juillet à Bethmale :**

Fête Occitane organisée par *La Bethmalaise*, avec le groupe bourbonnais *Les Pastouriaux d'Rollat*

**Attention, cette année pas de méchoui !**

**Du vendredi 15 au dimanche 17 août à Bethmale :**

Fête locale

**Du vendredi 29 au dimanche 31 août à Arrien :**

Fête locale

## Le mot de *La Bethmalaise* :

Cette année, l'Association met en vente un DVD présentant danses folkloriques et chants en occitan.

Outre les dates figurant dans l'agenda de l'été, vous pourrez encourager ses membres :

- **le samedi 5/07 à Arrout :** *Festival de la Chanson Française*  
Participation du Cœur en Chanteurs
- **les mardis 15/07 et le 12/08 à Sentein :**  
Bal animé par les musiciens
- **le vendredi 18/07 à Castillon :** concert *Nadau en Companhia*  
Participation des joueurs de hautbois
- **du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3/08 à Saint-Girons :** *Autrefois le Couserans*  
Le 1<sup>er</sup> concert : des chanteurs occitans, et le 3 : défilé du groupe folklorique
- **le vendredi 22/08 au refuge des Estagnous :** *Festivalier*  
Concert des Chanteurs Occitans.

## Le mot du *Ki Shin Tai Bethmalais* :

Depuis septembre 2001, le *Ki Shin Tai Bethmalais* a le plaisir d'exister dans et avec le soutien de la commune d'Arrien-en-Bethmale. Le club est composé de 17 enfants et 12 adultes.

Mais qu'est-ce que le *Ki Shin Tai Jutsu* ?

On pourrait le traduire par une école de recherche d'équilibre entre l'énergie, l'esprit et le corps. Cette méthode, mise au point par Maître Roland BOUDET, est le fruit d'une longue expérience dans le monde des Arts Martiaux.

Sur le plan technique, le *Ki Shin Tai Jutsu* se compose d'une étude de combinaisons d'atémis (coups frappés), de clés, de projections et de Katas (figures imposées représentant la « mémoire » de l'Art Martial).

Visant le plein épanouissement de l'être humain, il s'accompagne par la suite d'un travail sur la respiration, l'énergie intérieure, le Ki. Dans cette recherche perpétuelle de l'équilibre, le *Ki Shin Tai Jutsu* s'appuie sur le principe du Yin et du Yang du Tao, ainsi que sur la théorie des 5 éléments de la philosophie orientale.

Comme tous les Arts Martiaux traditionnels, il peut être pratiqué par tous, chacun progressant suivant ses capacités.

Nous serons très heureux de vous faire découvrir le *Ki Shin Tai Jutsu* lors des entraînements qui se déroulent, hors vacances scolaires, les mardi et jeudi, de 18h15 à 19h15 pour les enfants et de 19h30 à 21h00 pour les « grands ».

Au plaisir de vous rencontrer !

## Le mot des *Sabotants (Aret)* :

Ne cherchez pas le mot « sabotant » dans le dictionnaire, il n'est pas encore enregistré par l'Académie française mais fleure bon le terroir.

Voici une dizaine d'années, certains d'entre nous ont eu l'idée d'une sympathique réunion, un soir de mi-août (c'est à ce moment que nous sommes les plus nombreux). Tout le village s'est invité à un apéritif offert tantôt par les uns, tantôt par les autres. Au fil des années, ce simple apéritif est devenu « dinatoire »

Mais certains, ne trouvant pas normal que quelques uns seulement assument les frais, souhaitèrent participer financièrement. La législation veut que, dans ce cas, soit créée une association type loi 1901. Ce fut chose faite en 2001.

L'objectif de cette nouvelle association des « Sabotants » est principalement constitué par l'organisation d'une soirée dansante (avec repas et animation) qui permettrait à tous (anciens, nouveaux venus et « expatriés ») de nous rencontrer, nous connaître mieux et donc nous apprécier mieux, ceci dans une ambiance chaleureuse.

Autres buts : embellissement du village (fontaine sabot et moulin par exemple, fleurissement, propreté...).

A signaler l'aide de la municipalité et du Conseil Général dans le cadre d'une campagne « Embellissement de l'habitat rural » dotée de subventions, dont ont bénéficié tous les villages.

L'an passé, le nombre de personnes adhérant à l'association était de 119, ce qui encourage le bureau à persévérer.

## La Communauté de Communes du Castillonnais :

L'objet de cet article sur la Communauté de Communes du Castillonnais (CCC) est de vous informer sur cette structure, son fonctionnement, ses actions. Cette rubrique ne sera pas forcément présente lors des prochains numéros de la Gazette de Saint-Michel.

La CCC a été créée en 1995, elle comprend les 26 communes du canton de Castillon-en-Couserans :

Antras, Argein, Arrien-en-Bethmale, Arrout, Aucazein, Audressein, Augirein, Balacet, Balaguères, Bethmale, Bonac-Irazein, Bordes-sur-Lez, Buzan, Castillon-en-Couserans, Cescau, Engomer, Galey, Illartein, Orgibet, Salsein, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Seintein, Sor, Villeneuve et Uchentein.

A chaque renouvellement des conseils municipaux, les communes membres envoient des représentants (conseillers municipaux) à l'assemblée de la CCC qui élit un bureau, chargé de la gestion au quotidien de la CCC.

Ainsi, le vendredi 4 avril 2008, à la mairie de Castillon-en-Couserans, le nouveau bureau de la CCC a été élu et des nominations ont eu lieu :

- **M. R. ZONCH** (maire de Castillon) : Président  
Commission des finances, chargé du Syndicat InterCommunal du Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM), délégué au Pays Couserans et au PNR
- **M. H. ANDRIEU** (maire de Balaguères) : 1<sup>er</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé du tourisme, de la communication (dont fait partie le haut-débit), chargé du SICTOM
- **M. D. NAUDIN** (maire de Cescau) : 2<sup>ème</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé du développement économique, délégué au Pays Couserans
- **M. R. JUNCA** (maire d'Argein) : 3<sup>ème</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé des animations sportives et culturelles, délégué au Pays Couserans
- **M. M. PERISSE** (maire adjoint de Seintein) : 4<sup>ème</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé de l'aménagement de l'espace
- **M. R. SABLAYROLLES** (maire de Saint-Jean du Castillonnais) : 5<sup>ème</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé de l'éducation et du cadre de vie et des écoles
- **M<sup>me</sup> A. NOUGAROL** (maire de Buzan) : 6<sup>ème</sup> vice-présidente  
Commission des finances, chargée de l'enfance et de la jeunesse (dont fait partie le Contrat Educatif Local)
- **M. P. LAFFONT** (maire de Bordes-sur-Lez) : 7<sup>ème</sup> vice-président  
Commission des finances, chargé des mises en valeur de l'environnement (dont fait partie la gestion du centre du Ribérot)

**M. Y. CHOMEREAU-LAMOTHE**, trésorier principal de Castillon, fait également partie de la Commission des finances.

Le vendredi 25 avril 2008, le budget prévisionnel de la Communauté de Communes a été adopté. Il se monte à 1 791 274 € pour sa partie fonctionnement, et 1 253 692 € pour sa partie investissement.

Ce budget sert à financer les actions menées par la CCC, qui font partie de deux grands domaines de compétences, définies dans les statuts de la collectivité (dernière révision en 2006).

Ainsi les compétences obligatoires de la CCC sont :

a) l'aménagement de l'espace :

- la réalisation d'équipements structurants (valorisation du patrimoine, parc de vision, refuges gardés)
- la contribution au pastoralisme et aux zonages agricole et forestier (Charte du Pays Couserans)
- la coopération transfrontalière (études et travaux y afférant)

b) le développement économique :

- l'aménagement et gestion de la zone d'activité des Quatre-vallées
- le développement touristique en liaison avec les Offices du Tourisme par une participation financière aux actions d'accueil, d'information et de promotion des vallées du Castillonnais
- l'aménagement, gestion et entretien du local « O.T. des Quatre-vallées »

De même, les compétences optionnelles de la CCC sont :

a) la voirie (l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire) :

- l'accès aux relais TV de Castillon et Arrien
- la desserte de la zone d'activité des Quatre-vallées
- le parking du stade des Quatre-vallées
- la voirie de la résidence des Quatre-vallées
- l'accès au centre d'accueil du Ribérot

b) la protection et la mise en valeur de l'environnement :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets
- l'entretien des sentiers de randonnées et des berges
- le contingent incendie
- les études des zonages d'assainissement sur le territoire des communes membres

c) les politiques du logement, du cadre de vie, de l'action sociale :

- la participation à la réhabilitation de l'habitat (OPAH), à la modernisation du commerce et de l'artisanat (OMPCA), à l'opération « Ardoises »
- l'organisation et la contribution aux transports collectifs en zone rurale
- le contrat Enfance et le contrat Educatif Local
- la participation au fonctionnement des réémetteurs TV et RDC
- la gestion de la résidence des Quatre-vallées
- la contribution aux actions en faveur des personnes âgées ou défavorisées (téléalarme, portage de repas, service de maintien à domicile)
- le contingent d'aide sociale

d) l'enseignement, la culture et le sport :

- la contribution au fonctionnement des écoles publiques par convention avec les SIVE du Biros, de Haute-Bellongue, du Bas-Castillonnais et avec la commune de Castillon, gestionnaires, pour une participation aux charges de personnels (ATSEM, cantine, éducateur sportif)
- l'équipement multi-accueil enfance/jeunesse
- l'acquisition et la gestion de matériel culturel ou sportif (podium, chapiteaux, skate)
- la contribution aux animations sportives et culturelles reconnues « d'intérêt de vallée » (Bas-Castillonnais/Bellongue/Bethmale/Biros)
- l'aménagement et le fonctionnement du complexe sportif et de la piscine des Quatre-vallées